

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
« Ville émancipatrice »

POLE VILLE EDUCATIVE
N/Réf. : MNM/VT/ 26-0009
Dossier suivi par : Secrétariat de Direction
☎ 04 90 16 32 72
enseignement-secretariat@mairie-avignon.com

Convention d'occupation de locaux :
Hors périodes scolaires

Art L 212-15 et L-216-1 Code de l'Education - Art 25 Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée
- Circulaire n° 93-294 du 15 octobre 1993

ENTRE-LES SOUSSIGNES,

D'UNE PART,

La Ville d'Avignon, représentée par Madame Cécile HELLE, Maire agissant es-qualités, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 et de l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction de Madame le Maire à Monsieur Claude NAHOUM, Premier Adjoint au maire, délégué à la Ville Educative, Culturelle et Solidaire, et en vertu d'une décision du 27 Janvier 2026.

Entre les soussignés,

D'une part,

La Ville d'Avignon, représentée par Madame Cécile HELLE, Maire agissant es-qualités,

Et d'autre part,

Le Centre Social d'Orel

Représentée par Monsieur Jacques CHAIBAINOU

En qualité de : Président

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture le : 23/03/2012

Dont le siège social est situé 1 Place de la Résistance

Code postal : 84000 Ville : AVIGNON

Téléphone et/ou portable : 04.90.87.15.19 – 06.73.71.75.68

Courriel : direction@centresocialdorel.fr

Et gérée par : Le Directeur – Monsieur Jérôme L'HERMITTE

Courriel : direction@aslc-cso.fr

Responsable de Secteur – Centre de Loisirs : Monsieur Antonin WOLZ

Téléphone : 07 82 05 20 71

Courriel : alsh.clas@aslc-cso.fr

Ci-après désigné comme le bénéficiaire

Le directeur consulté pour avis le :

Exposé

La ville d'Avignon a décidé de mettre à disposition du Centre Social d'Orel, les locaux scolaires du groupe scolaire **STUART MILL**, sise, 1 rue Robert de Geneviève, 84000 AVIGNON, en vue de l'accueil d'enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) lors des vacances estivales : été 2026. Cette activité est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ainsi que, les locaux scolaires du groupe scolaire **la Croisière**, sise 13 & 14 boulevard Marcel Combe, 84000 Avignon, en vue de l'accueil d'enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), lors des périodes des petites vacances scolaires de 2026-2027 ainsi que tous les mercredis de l'année scolaire 2026-2027. Cette activité est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

AVIGNON

Ville d'exception

Article 1er : - MODALITES D'OCCUPATION -

Cette occupation de locaux scolaires se fait selon les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière, notamment l'article L.216-1 du Code de l'Education. Elle n'est consentie qu'à titre précaire et révoquant.

L'occupation se réalisera en dehors des heures d'enseignement et pour des activités à caractère exclusivement culturel, sportif, social ou socio-éducatif. Les activités devront être compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux.

La présente mise à disposition est faite à titre gratuit, sauf disposition particulière à la présente convention un dépôt de garantie sera demandé.

Le bénéficiaire disposera des locaux mis à disposition en leur état actuel sans pouvoir exiger aucune réparation.

Il devra informer immédiatement la Ville d'Avignon de tout sinistre et dégradation se produisant dans l'immeuble nécessitant une intervention des Services Techniques.

Il s'engage à réparer ou indemniser la Ville pour les détériorations des bâtiments et des objets mobiliers et les pertes desdits objets pouvant survenir du fait de sa présence à l'intérieur des locaux scolaires.

Il s'engage à ne procéder à aucune démolition, aucun percement de mur ou de cloison ni aucun changement de distribution.

La Ville d'Avignon se réserve le droit d'émettre tout type de recettes en dédommagement ou remboursement desdites détériorations ou pertes qu'elle aura pu constater.

Il s'engage à l'issue de chaque utilisation à assurer le nettoyage et la remise en parfait état de propreté et d'hygiène des locaux et des voies d'accès utilisées, sous peine de voir la convention dénoncée et de ne plus pouvoir en bénéficier.

A/ LA MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE : (préciser le nom et l'adresse de l'école)

Durant les vacances d'été 2026 : Du 06/07/2026 Au 21/08/2026

- MATERNELLE : STUART MILL – 1 RUE ROBERT DE GENEVE -84000 AVIGNON
 ELEMENTAIRE : STUART MILL – 1 RUE ROBERT DE GENEVE – 84000 AVIGNON
 PRIMAIRE :

Lors des périodes des Petites vacances scolaires et tous les mercredis 2026-2027

- MATERNELLE : CROISIERE– 6 RUE ESPRIT REQUIEM -84000 AVIGNON
 ELEMENTAIRE : CROISIERE – BOULEVARD MARCEL COMBE – 84000 AVIGNON
 PRIMAIRE :

B/ LE BENEFICIAIRE OCCUPERA LES LOCAUX SUR LA PERIODE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 :

- TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE du au
 TOUS LES MERCREDIS CROISIERE Du 30/09/2026 Au 30/06/2027
 TOUS LES JOURS DE LA PERIODE du au

1) Lors des vacances de l'année scolaire 2026/2027 : Groupe Scolaire Croisière de 8h30 à 18h30

- TOUSSAINT Du 19/10/2026 Au 30/10/2026
 NOËL Du 28/12/2026 Au 31/12/2026
 HIVER Du 22/02/2027 Au 05/03/2027
 PRINTEMPS Du 19/04/2027 Au 30/04/2027

AVIGNON

Ville d'exception

2) Lors des vacances d'été 2026 : Groupe Scolaire Stuart Mill

FESTIVAL D'AVIGNON du au
 CENTRE DE LOISIRS Du 06/07/2026 Au 21/08/2026
 FORMATION BAFA du au

3) Préciser les jours, dates et horaires souhaités :

JOURS :	DATES :	HORAIRES :		
<input checked="" type="checkbox"/> LUNDI	du	au	De 8h30	A 18h30
<input checked="" type="checkbox"/> MARDI	du	au	De 8h30	A 18h30
<input checked="" type="checkbox"/> MERCREDI	du	au	De 8h30	A 18h30
<input checked="" type="checkbox"/> JEUDI	du	au	De 8h30	A 18h30
<input checked="" type="checkbox"/> VENDREDI	du	au	De 8h30	A 18h30
<input checked="" type="checkbox"/> SAMEDI	du	au	de	à
<input checked="" type="checkbox"/> DIMANCHE	du	au	de	à

C/ CONDITIONS DE SECURITE ET FERMETURES :

Le bénéficiaire garantira la bonne utilisation des locaux et le respect des conditions de sécurité incendie et intrusion (clefs, alarme).

Les horaires de fermetures sont précisés ci-dessus.

Article 2 : - USAGES ET DESIGNATION DES LOCAUX -

La ville d'Avignon met à disposition du bénéficiaire les locaux scolaires, ci-après désignés, pour la mise en place des activités suivantes :

A / OBJET DE LA MISE A DISPOSITION :

ALSH – ACCUEIL D'ENFANTS DE 3 à 6 ANS ET DE 6 à 12 ANS SANS HEBERGEMENT

L'utilisateur certifie que les activités organisées dans les locaux le sont à titre non lucratif, sauf dispositions particulières la ville émettra un titre de recette. Dans le cadre de l'occupation du domaine public, une redevance sera due, conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

B/ DESIGNATION DES LOCAUX : Indiquer précisément les locaux utilisés, leur nombre et leur situation dans l'école, l'étage et numéro(s) de salle(s)

GRUPE SCOLAIRE LA CROSIERE : à partir des petites vacances scolaire 2026-2027 + mercredis

Maternelle :

- 3 salles de classe
- Une salle de repos
- La salle d'accueil
- La cour de récréation
- Les sanitaires à côté de la salle d'accueil

- Les mercredis de 12h30 à 18h30
- La salle d'accueil
- La cour de récréation
- Les sanitaires à côté de la salle d'accueil

AVIGNON

Ville d'exception

Elémentaire :

- 4 salles de classe
- Les 2 cours de récréation
- Les 2 sanitaires dans les cours de récréation
- Les accès couloirs des deux cotés

- Les mercredis de 12h30 à 18h30
- 1 salle
- Les 2 cours de récréation
- Les 2 sanitaires dans les cours de récréation
- Les accès couloirs des deux cotés

Informations complémentaires :

Le centre social d'Orel a l'autorisation de venir déposer les samedis matin qui précèdent les périodes des petites vacances scolaires, dans les locaux du matériel dans le cadre de l'ALSH et les petits frigos qui serviront à mettre les repas des enfants accueillis. Les frigos seront retirés le dernier jour de la période d'occupation, avant 19h30.

Le Centre centre social d'Orel pourra entreposer deux grandes armoires fermées à clés contenant le matériel nécessaire qui sera utilisé lors des occupations. Ces armoires resteront dans les locaux du groupe scolaire à un endroit qui ne gênera pas durant l'année scolaire.

GRUPE SCOLAIRE STUART MILL : période des vacances été 2026

Maternelle :

- Le hall d'Entrée
- La salle de jeux /sport/ motricité
- Les salles de classe n° 2, 3,
- Le dortoir salle 4
- Les sanitaires intérieurs au Rez-de chaussée,
- Le couloir uniquement comme sortie de secours.
- La tisanerie
- La cours de récréation.

Primaire :

Les mercredis de 12h30 à 18h30 :

- La salle n°2
- La salle n°3
- La salle n°4
- La salle n°6
- Le couloir uniquement comme sortie de secours
- Les sanitaires intérieurs au Rez-de chaussée,
- Les sanitaires du 1^{er} étage
- Le bureau de la Directrice
- Les cours d'école A et B,

Petites vacances et grandes vacances :

- La salle n°2
- La salle n°3
- La salle n°4
- La salle n°6
- Le sanitaire n° 1^{er} étage
- Le bureau de la Directrice
- La tisanerie
- Le couloir uniquement comme sortie de secours
- La cour de l'école A et B
- Les sanitaires intérieurs

AVIGNON

Ville d'exception

Informations complémentaires :

Groupe Scolaire Stuart Mill : L'accès à la tisanerie ainsi que l'utilisation du lave-linge et du frigo est autorisée sous conditions exceptionnelles.

Le Centre Social d'Orel, est responsable de la bonne utilisation des appareils électroménagers et de leurs entretiens sur les groupes scolaires. Toutes détériorations et de mise hors d'usage des appareils seront de la responsabilité du Centre Social d'Orel et devront être remplacés.

Le Centre d'Orel doit prendre des dispositions pour les photocopies, Interdiction d'utilisation de l'imprimante. Le centre d'Orel ne doit pas utiliser les jeux dans les écoles, ni ceux du périscolaire, il doit emmener à sa charge une armoire pour qu'il puisse faire leur propre stockage dans une pièce spécifique.

Les locaux doivent être utilisés exclusivement aux jours et heures sollicités pour les activités avec le nombre de participants prévus. Cette mise à disposition est limitée le soir à 19h30 heures sauf autorisation particulière. (Exemple Réunion)

IMPORTANT : Durant toutes les périodes de mise à disposition des locaux scolaires, le Centre social d'Orel devra procéder à l'entretien des locaux par un Agent du Centre Social d'Orel, les produits d'entretien et d'hygiène seront à la charge du centre social d'Orel, un chariot de ménage sera disponible si nécessaire sur demande.

Les locaux doivent être utilisés exclusivement aux jours et heures sollicités, pour les activités conventionnées avec le nombre de personnes prévues, ci-après indiqué.

Indiquer le nombre de participants :

ADULTES MATERNELLE : ENFANTS : 40 MAXIMUM
 ADULTES ELEMENTAIRE : ENFANTS : 40 MAXIMUM

80 enfants seront accueillis au maximum sur les périodes des vacances avec 12 personnes encadrants (directeur ALSH, animateurs, stagiaires)

Les mercredis les effectifs seront réduits et le taux d'encadrement en vigueur devra être respecté :
1 adulte pour 8 en maternelle, et 1 adulte pour 12 en élémentaire.

Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter et faire respecter les normes de sécurité dans l'ensemble des locaux mis à disposition ;
- Respecter le taux d'encadrement dans le cadre des ALSH.
- Ne pas faire pénétrer dans les lieux plus de participants que le nombre prévu et autorisé ci-dessus ;
- Fournir une attestation d'assurance valide pour la période d'occupation.

Article 3 : - MODALITES PRATIQUES -

A/ LES CLEFS

En fonction des heures ou jours d'utilisation, le bénéficiaire pourra disposer des clefs pour accéder aux locaux mis à sa disposition par l'intermédiaire de la Direction de l'établissement ou du Pôle Ville Educative :

Pas de mise à disposition de clefs.

Mise à disposition des clefs à :

NOM – Prénom : **WOLZ Antonin**

Adresse : place de la Résistance Code postal : 84000 Ville : AVIGNON

Téléphone : 07 82 05 20 71 Courriel : alsh.clas@centresocialdorel.fr

Le bénéficiaire s'engage à rendre les clefs soit à la Direction de l'école, à l'issue de l'utilisation des lieux, soit au Pôle Ville Educative.

AVIGNON

Ville d'exception

Il est formellement interdit de faire le double des clefs des locaux.

En cas de perte des clefs de l'ensemble des locaux, signaler la perte au Pôle Ville Educative dans les plus brefs délais. Les frais occasionnés pour refaire les clés perdues seront à la charge du preneur. Un titre sera établi.

B/ LE MATERIEL :

Aucun besoin de matériel.

Besoin de matériel (tables, chaises, estrades, ...).

- Faire une demande spécifique et quantifiée au SALMA ☎ 04 90 16 31 13
Courriel : salma@mairie-avignon.com

C/ ASSURANCE

a) Assurances Responsabilité Civile : (à joindre obligatoirement)

Nom de la compagnie d'assurance : MAIF ASSURANCE

N° de police d'assurance : 09844513K Date de souscription : 13/01/2026 **par tacite reconduction**

b) Le bénéficiaire s'engage à fournir au Pôle Ville Educative, **avant la remise des clefs**, une attestation des polices d'assurances.

- A souscrire auprès d'une compagnie solvable de son choix une assurance locative et une assurance responsabilité civile couvrant son activité (notamment pour la restauration et l'encadrement des enfants confiés à sa garde) et les dommages corporels ou matériels subis par les utilisateurs ou des tiers pendant la période d'occupation des locaux.
- Il assurera également le mobilier, le matériel ou les marchandises lui appartenant et ne pourra exercer aucun recours contre la Ville d'Avignon en cas de vol ou trouble de jouissance et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

c) Le bénéficiaire déclare expressément dégager la Collectivité de toute responsabilité.

Article 4 : - ETAT DES LIEUX – « non concerné car état de lieux de confiance »

A/ LES ETATS DES LIEUX :

Un état des lieux « entrant » sera dressé lors de la prise de possession des lieux.

Un état des lieux contradictoire « sortant » sera établi, à la restitution des locaux et de la restitution des clefs.

Dans l'hypothèse où l'état des lieux sortant mentionnerait l'existence de réparations, remise en état ou charges d'entretien incombant au preneur, ou si le preneur ne se présenterait pas au jour de l'établissement de l'état des lieux de sortie ou refuserait de signer cet état des lieux, la Ville fera chiffrer le montant desdites réparations et un titre de recette équivalent à ce montant sera émis à l'encontre du preneur.

Contactez la cellule technique du Pôle Ville Educative afin de fixer un rendez-vous :

☎ 04 90 16 31 40 / 07 63 21 44 81 / 07 61 18 33 27 ou enseignement-coordination@mairie-avignon.com

☎ 04 90 89 23 20 cuisinecentrale@mairie-avignon.com

Date Etat des Lieux Entrant :

/ / à h

Date Etats des Lieux Sortant (contradictoire):

/ / à h

Sur le groupe scolaire de la Croisière madame Gaëlle BRUN – RVE – Responsable Vie de l'école est joignable au 07 63 21 58 78 si besoin.

AVIGNON Ville d'exception

Lors de la mise à disposition des Satellites, les états des lieux se feront en collaboration avec la Direction de la Cuisine Centrale. Un inventaire sera possible.

Article 5 : - CAS PARTICULIERS DES LOCAUX SERVANT A LA RESTAURATION SCOLAIRE -

- L'office n'est pas mis à disposition, l'accès y est interdit durant toutes les périodes d'occupation.
- L'office est mis à disposition : SANS satellite.
 AVEC satellite
 AVEC satellite à la suite d'une convention de fourniture de repas
 AVEC satellite sans fourniture de repas après accord de la cuisine centrale.

Dans le cas où l'office est mis à disposition, il est rappelé une attention particulière sur le fait que l'accès des offices est réservé au seul personnel technique de cuisine habilité (HACCP selon la dernière mise à jour du guide de la ville) et en tenue appropriée de travail.

Les clefs de l'office sont remises pour la durée d'occupation des locaux. Elles doivent être restituées dès la fin de l'utilisation des locaux.

a) Le bénéficiaire s'engage à respecter :

- Les prescriptions relatives à l'hygiène alimentaire dans les cantines, définies par la réglementation nationale, notamment l'arrêté du 8 octobre 2013 et la réglementation européenne, lorsque l'office ou satellite de l'établissement scolaire est mis à disposition.
- Les procédures relatives à la propreté des locaux et du matériel, leur nettoyage et désinfection ainsi que l'hygiène des personnes manipulant les denrées.
- Le guide HACCP version 2021 de la Ville d'Avignon sera consultable sur demande.

b) Il est précisé que pour la salle de restauration scolaire, la législation relative aux établissements recevant du public de type « N » prescrit les normes suivantes :

Zone à restauration assise :	1 personne par m ²
Zone à restauration debout :	2 personnes par m ²
File d'attente :	3 personnes par m ²

La Direction de la cuisine centrale pourra être sollicitée à titre consultatif pour la mise en application des mesures réglementaires à respecter.

Dans le cadre de la bonne utilisation des matériels mis à disposition dans les satellites (fours, lave-vaisselle, frigos,...) la direction de la cuisine centrale se rendra disponible si besoin afin de faciliter ces utilisations.

☎ 04 90 89 23 20 cuisinecentrale@mairie-avignon.com

c) Fourniture de repas par la cuisine centrale :

Dans le cas où l'office est mis à disposition avec fourniture de repas par la cuisine centrale, une convention spécifique sera établie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'intégralité des modalités de la convention de fourniture des repas annexée à la présente convention, dûment habilitée par la délibération d'attribution au Maire n°2 du Conseil municipal du 04 juillet 2020.

AVIGNON

Ville d'exception

Article 6 : - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

- a) Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la Ville compte tenu de l'activité envisagée. Le bénéficiaire garantira la bonne utilisation des locaux et le respect des conditions de sécurité incendie et intrusion (clefs, alarme).
- b) Il a constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et pris connaissance des itinéraires d'évaluation et des issues de secours.
- c) Il s'engage au cours de l'utilisation des locaux, mis à sa disposition, à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès, à contrôler les entrées et sorties des participants aux activités considérées et à faire respecter les règles de sécurité par les participants.

Article 7 : ENTRETIEN DES LOCAUX

Le preneur s'engage tout au long de l'utilisation des locaux et à l'issue de celle-ci à assurer le nettoyage et la remise en parfait état de propreté et d'hygiène des locaux et des voies d'accès utilisées, sous peine de voir la convention dénoncée et de ne plus pouvoir en bénéficier.

La Ville pourra mettre à disposition sur demande un chariot de ménage et une liste de produits spécifiques à utiliser pour l'entretien des locaux à disposition. Les produits et consommables seront à la charge du preneur.

Le preneur laissera pénétrer dans les lieux, chaque fois que cela sera nécessaire, les représentants de la ville d'Avignon pour une vérification de la bonne mise en place de l'entretien ou pour des interventions spécifiques.

Article 8 : - CONDITIONS GENERALES -

- ✓ Le bénéficiaire est autorisé à utiliser les locaux dans le cadre de ses activités statutaires uniquement.
- ✓ S'engage à faire respecter et appliquer tous les règlements administratifs et de police existants ou à faire intervenir toute personne qui pourrait être nécessaire à l'exercice de son activité.
- ✓ L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des principes fondamentaux de l'enseignement public notamment la laïcité et la neutralité. Elle devra se conformer aux dispositions particulières du règlement intérieur de l'école occupée, adoptée en Conseil d'école.
- ✓ Le bénéficiaire s'engage à ne pas troubler la tranquillité du voisinage et à faire respecter, par tous ceux qui seront amenés à fréquenter l'immeuble communal, une stricte observation des règlements en vigueur, de manière à ne susciter de la part des autres occupants de l'immeuble ou des voisins aucune plainte pour quelque motif que ce soit.
- ✓ L'article L.1336-1 du Code de la santé publique devra être respecté, à savoir que :
- ✓ « Les activités impliquant la diffusion de sons à un niveau sonore élevé, dans tout lieu public ou recevant du public, clos ou ouvert, sont exercées de façon à protéger l'audition du public et la santé des riverains ».
- ✓ La consommation d'alcool est interdite. Aucun débit de boisson n'est toléré, les écoles étant des zones protégées par arrêté du Préfet du Département de Vaucluse.
- ✓ L'utilisation de toutes installations de cuisson à gaz ou électriques de type barbecue est strictement interdite. En outre, il ne procédera à aucune modification des installations et n'utilisera pas d'équipement d'appoint de chauffage ou de climatisation.
- ✓ La consommation des énergies et fluides (eau, gaz, électricité...) est faite aux frais de la Ville sous certaines conditions. Le bénéficiaire s'engage à utiliser raisonnablement les énergies et fluides mis à sa disposition, dans le respect des préconisations environnementales d'usage d'économie d'énergies. Dans le cas de surconsommation la Ville se réserve le droit d'être dédommée et d'émettre un titre de recette.

AVIGNON

Ville d'exception

- ✓ Toute sous-location est interdite, même exceptionnelle, ainsi que toute cession ou mise à disposition au profit d'une tierce personne. La responsabilité de l'association signataire de la présente convention sera directement engagée le cas échéant.
- ✓ Il s'engage à n'apposer sur la façade et l'enceinte de l'immeuble ni panneau, ni banderole, ni affiche par des moyens susceptibles de dégrader la façade.
- ✓ Il veillera à ce qu'aucun véhicule ne soit garé dans les cours d'école.
- ✓ Il laissera pénétrer dans les lieux, chaque fois que cela sera nécessaire, les représentants de la ville d'Avignon. Il souffrira, sans indemnité, à la réalisation par la Ville des réparations urgentes qui s'avèreraient nécessaires.
- ✓ Il veillera à la propreté et à entretenir les locaux ainsi que les parties communes et les accès utilisés lors de la mise à disposition.
- ✓ Il veillera à la propreté des espaces extérieurs et des cours végétalisées et au respect de ses installations mises à disposition dans ces espaces. Toutes détériorations engagera la responsabilité du signataire de la présente convention. Les dommages occasionnés seront à la charge du signataire et un titre de recette sera émis pour couvrir les réparations et dommages causés.
- ✓ L'utilisateur vérifiera la fermeture des portes et des fenêtres ainsi que de l'extinction des lumières, dès la fin de l'utilisation des locaux.
- ✓ Il remettra les alarmes en fonction.

Article 9 : - RESILIATION – RENONCIATION A RECOURS

Dans l'éventualité où le bénéficiaire ne respecterait pas les obligations mises à sa charge et les conditions générales de la présente convention, ou si la ville souhaite récupérer les locaux pour ses besoins personnels ou tout autres motifs, la Ville d'Avignon pourrait procéder à tout moment à la résiliation, de ladite convention, par lettre recommandée avec accusé de réception ou notification par un agent habilité.

Le preneur pourra également mettre fin à ladite convention par lettre recommandée avec accusé de réception, un état des lieux sortant sera alors fait toutes les modalités de l'article 4 de la présente convention seront appliquées.

Article 10 : - MODIFICATION ET EXTENSION DE LA CONVENTION -

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : - ELECTION ET DOMICILIATION -

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en l'Hôtel de la Ville d'Avignon.

Fait à AVIGNON, le 27 janvier 2026

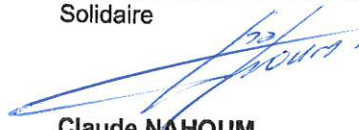
Pour L'Association,
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Jacques CHAIBAINOU



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué à la
Ville Educative, Culturelle et
Solidaire

Claude NAHOUM



AVIGNON

Ville d'exception

PJ :

- Attestation d'assurance en cours de validité (obligatoire).
- Convention Fourniture de Repas.
- Un plan des lieux peut être joint à la présente convention.
- Autre à préciser :

Date dernière mise à jour : 27/01/2026



MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

Identifiant : 0984513K
ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
Le 13/01/2026

ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
À l'attention de M. Eric RIZATO
1 PLACE DE LA RESISTANCE
84000 AVIGNON

Attestation d'ASSURANCE LOCATIVE **ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam Associations et** **Collectivités**

Identité de l'occupant

ASLC CENTRE SOCIAL D OREL

Adresse de l'immeuble

ECOLE DE LA CROISIERE
2 RUE ESPRIT REQUIEM
84000 AVIGNON

Risques garantis

- Responsabilité du locataire ou de l'occupant à l'égard du propriétaire (dégâts des eaux, incendie, explosion),
- Responsabilité du locataire ou de l'occupant à l'égard des voisins et des tiers (dégâts des eaux, incendie, explosion),
- Défense.

Montant maximum garanti

15 000 000 € par sinistre

Durée du contrat

LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES 2026

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Pascal DEMURGER
Directeur Général MAIF

Cette attestation est disponible sur www.maif.fr/associationsetcollectivites/accueil.html au sein de votre espace personnel

Besoin d'aide ? D'informations complémentaires ?



09 78 97 98 99
Appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



gestionsocietaire@maif.fr



MAIF Gestion Courrier Sociétaire
79018 Niort Cedex 9



Le Zénith
179 boulevard Mireille Lauze Marseille
Accueil avec ou sans rdv



MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

Identifiant : 0984513K
ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
Le 13/01/2026

ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
À l'attention de M. Eric RIZATO
1 PLACE DE LA RESISTANCE
84000 AVIGNON

Attestation d'ASSURANCE LOCATIVE **ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam Associations et** **Collectivités**

Identité de l'occupant

ASLC CENTRE SOCIAL D OREL

Adresse de l'immeuble

ECOLE STUART MILL
1 RUE ROBERT DE GENEVE
84 000 AVIGNON

Risques garantis

- Responsabilité du locataire ou de l'occupant à l'égard du propriétaire (dégâts des eaux, incendie, explosion),
- Responsabilité du locataire ou de l'occupant à l'égard des voisins et des tiers (dégâts des eaux, incendie, explosion),
- Défense.

Montant maximum garanti

15 000 000 € par sinistre

Durée du contrat

LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES 2026

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Pascal DEMURGER
Directeur Général MAIF

Cette attestation est disponible sur www.maif.fr/associationsetcollectivites/accueil.html au sein de votre espace personnel

Besoin d'aide ? D'informations complémentaires ?



09 78 97 98 99
Appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



MAIF Gestion Courrier Sociétaire
79018 Niort Cedex 9



gestionsocietaire@maif.fr



Le Zénith
179 boulevard Mireille Lauze Marseille
Accueil avec ou sans rdv

Vue Aérienne GS Stuart Mill

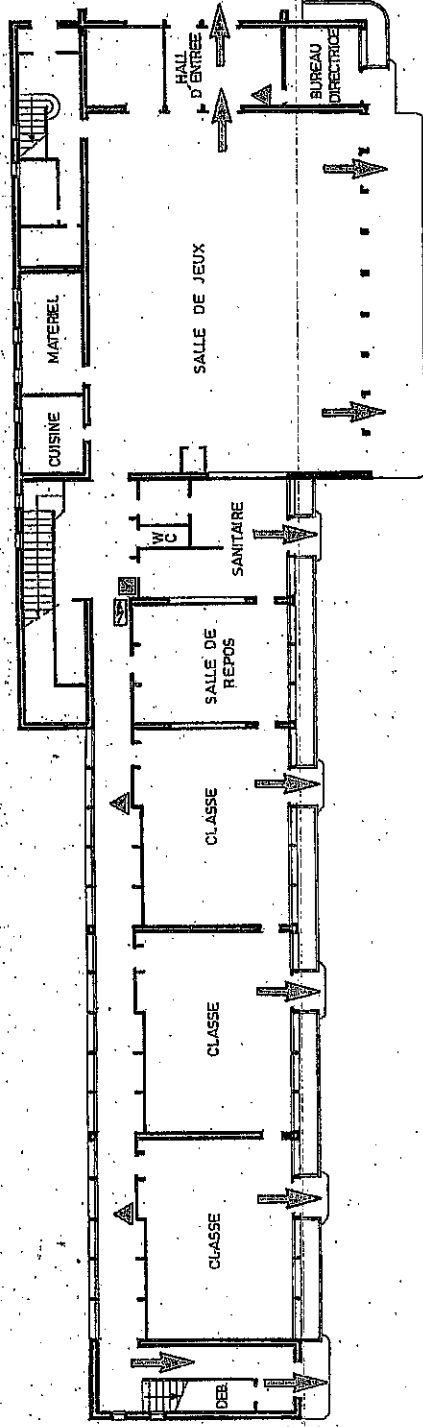


PLAN D'EVACUATION

14 498
03.03



ECOLE MATERNELLE
 "STUART MILL"
 AVIGNON



REZ-DE-CHAUSSEE

PLAN SCHEMATIQUE

DEBIT INCENDIE ALARME
 04.90.83.44.44

LÉGENDE
 Extincteur à eau
 Extincteur à poudre
 Extincteur à air roté
 Extincteur

Robinet incendie armé
 Alarme
 Colonne sèche

Evacuation
 Armoire électrique
 Commande désenfumage

Vanne eau
 Machine à ascenseur
 Vanne gaz

Transformateur
 Chauffage
 Vitrif-cables

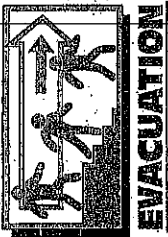
Arrêt d'urgence
 Porte coupe-feu
 Chimaisoir-ventilation

ACCIDENT:

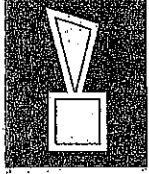


Prévenez le ou, à défaut, le

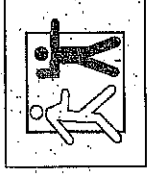
POINT DE RASSEMBLEMENT



EVACUATION



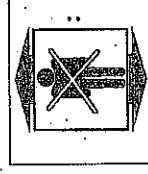
...à l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable.



Gardez votre calme ! Dirigez-vous vers les issues de secours.



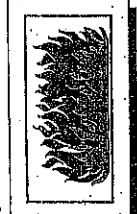
Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



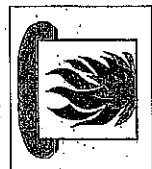
N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION

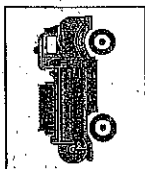
RESPONSABLES D'INTERVENTION



INCENDIE



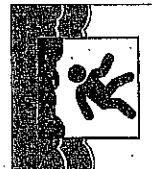
Fumée anormale, odeur de brûlé ? Prévenez le



Appel d'urgence Sapeurs-Pompiers Le 18



Attrapez le feu avec l'extincteur approprié



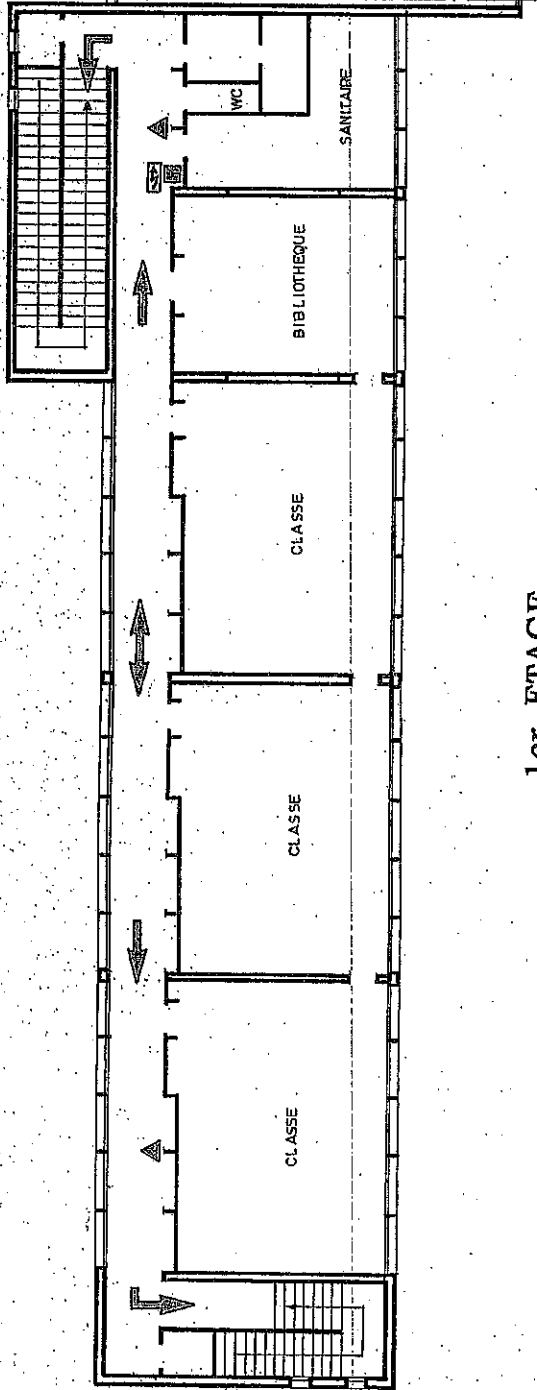
En cas de fumée, baissez-vous : l'air frais est près du sol.

PLAN D'EVACUATION

14498
03.03



**ECOLE MATERNELLE
 "STUART MILL"
 AVIGNON**

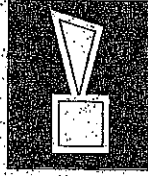


1er ETAGE

PLAN SCHEMATIQUE



EVACUATION



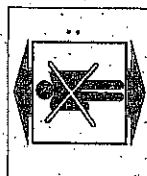
à l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable.



Gardez votre calme !
Dirigez-vous vers les issues de secours.

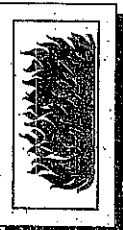


Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

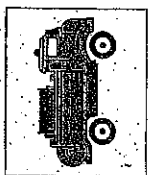
RESPONSABLES D'EVACUATION



INCENDIE



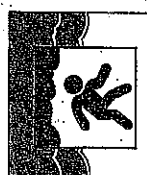
Fumée anormale, odeur de brûlé ?
Prévenez le



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu avec l'extincteur approprié



En cas de fumée, baissez-vous : l'air frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

DELTA INCENDIE ALARME
 ☎ 04.90.33.44.44

- | | | | | | |
|--|--|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Extincteur à eau | <input type="checkbox"/> Extincteur sur roue | <input type="checkbox"/> Robinet incendie armé | <input type="checkbox"/> Evacuation | <input type="checkbox"/> Transformateur | <input type="checkbox"/> Airât d'urgence |
| <input type="checkbox"/> Extincteur à poudre | <input type="checkbox"/> Extincteur | <input type="checkbox"/> Alarme | <input type="checkbox"/> Armoire électrique | <input type="checkbox"/> Chauffage | <input type="checkbox"/> Porte coupe-feu |
| <input type="checkbox"/> Extincteur CO2 | <input type="checkbox"/> Extincteur sèche | <input type="checkbox"/> Commande désarmement | <input type="checkbox"/> Vanne eau | <input type="checkbox"/> Vitré-ocultes | <input type="checkbox"/> Climatisation-ventilation |
| <input type="checkbox"/> Machine à vapeur | <input type="checkbox"/> Machine à vapeur | <input type="checkbox"/> Verrins gaz | <input type="checkbox"/> Machine à vapeur | <input type="checkbox"/> Vitré-ocultes | <input type="checkbox"/> Climatisation-ventilation |

POINT DE RASSEMBLEMENT



Prévenez le ☎
ou, à défaut, le ☎

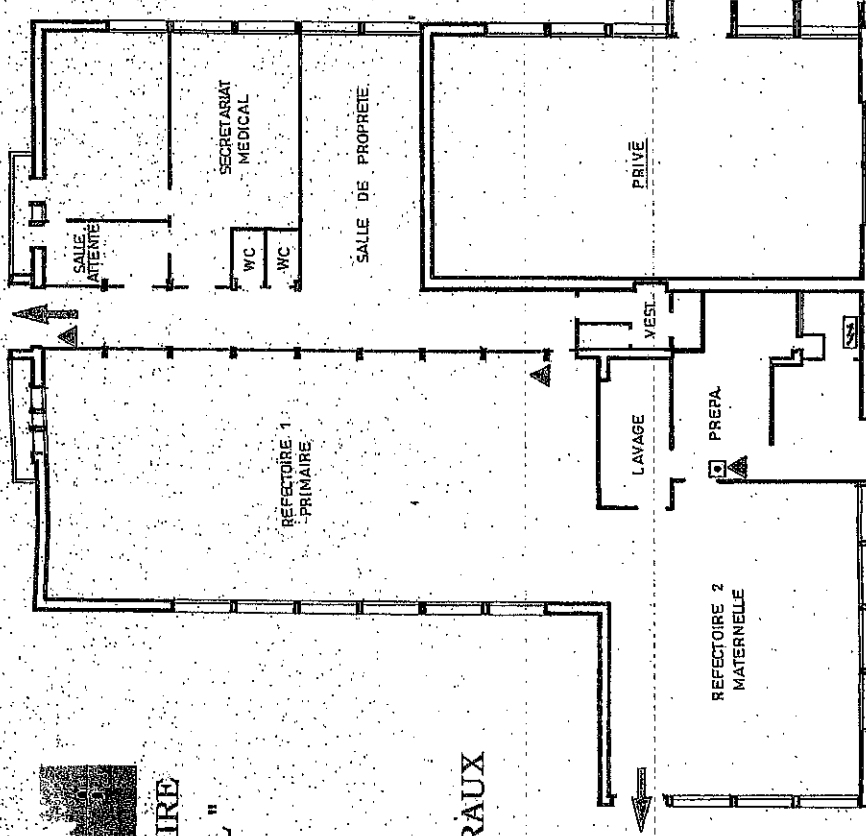
ACCIDENT :

PLAN D'EVACUATION

14497
 03.03

AVIGNON
GROUPE SCOLAIRE
" STUART MILL "
AVIGNON

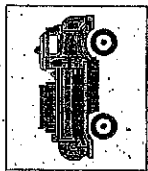
SERVICES GENERAUX



INCENDIE



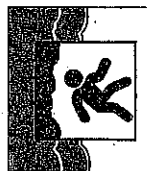
Fumée anormale,
 odeur de brûlé ?
 Prévenez le



Appel d'urgence
 Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
 avec l'extincteur
 approprié

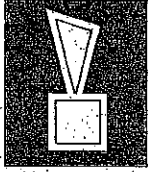


En cas de fumée,
 baissez-vous : l'air
 frais est près du sol.

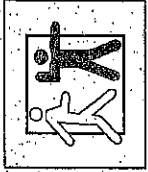
RESPONSABLES D'INTERVENTION



EVACUATION



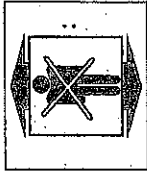
...à l'audition du
 signal ou sur ordre
 d'un responsable.



Gardez votre calme !
 Dirigez-vous vers les
 issues de secours.



Ne revenez pas
 en arrière sans y
 avoir été invité.



N'utilisez pas les
 ascenseurs ou les
 monte-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION

DELTA INCENDIE ALARME
 ☎ 04.90.88.44.44

LÉGENDE

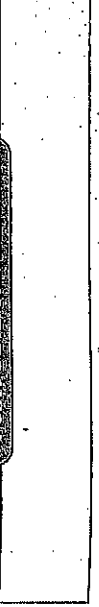
- Extincteur à eau
- Extincteur à poudre
- Extincteur CO2
- Alarme
- Cabine sèche
- Robinet incendie armé
- Evacuation
- Vanne eau
- Transformateur
- Chaudière
- VMS-orclure
- Arrêt d'urgence
- Porte coupe-feu
- Climatisation-ventilation
- Armoire électrique
- Commande désenfumage
- Machine à ascenseur
- Vanne gaz



ACCIDENT :

Prévenez le ☎
 ou, à défaut, le ☎

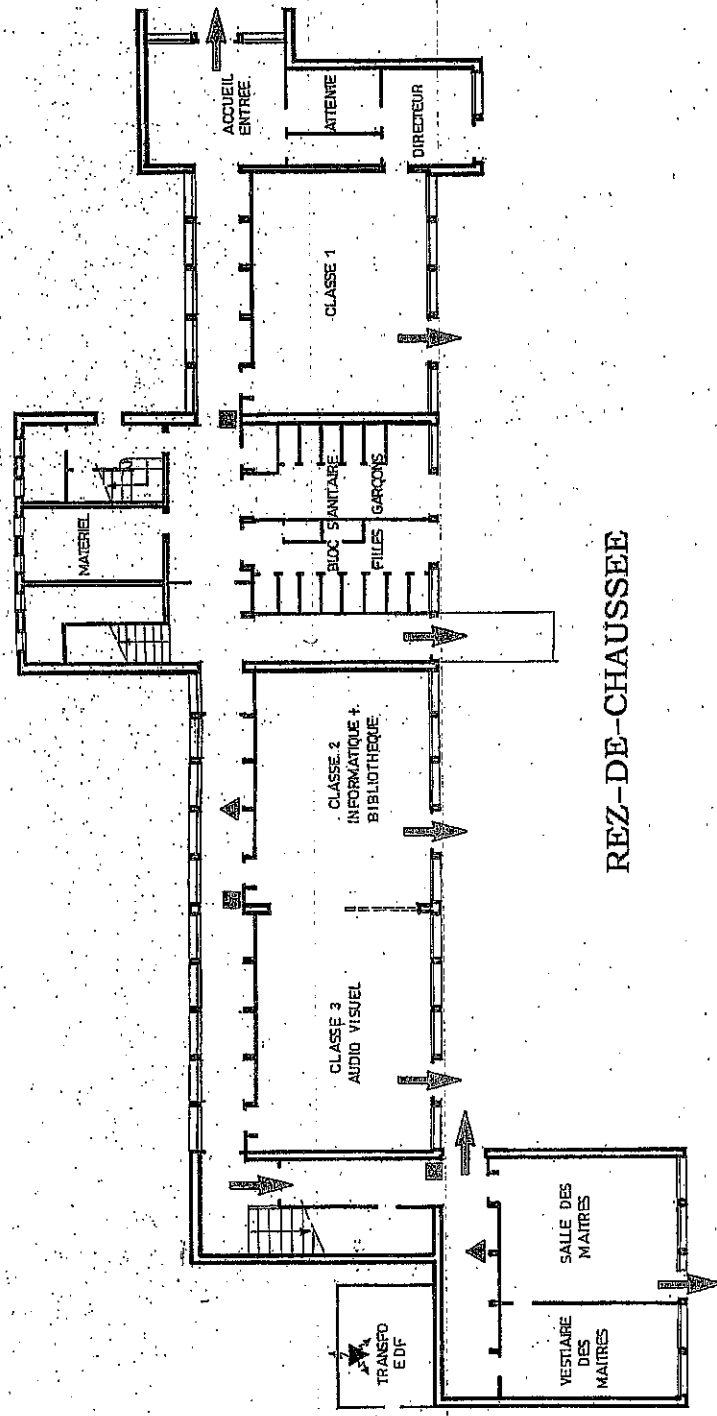
POINT DE RASSEMBLEMENT



PLAN D'EVACUATION

14496
03.03

AVIGNON
ECOLE PRIMAIRE
"STUART MILL A"
AVIGNON



REZ-DE-CHAUSSEE

PLAN SCHEMATIQUE

DELTA INCENDIE ALARME
☎ 04.90.38.44.44

- | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

POINT DE RASSEMBLEMENT



ACCIDENT:

Prévenez le ☎
ou, à défaut, le ☎

EVACUATION

...à l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable.

Gardez votre calme ! Dirigez-vous vers les issues de secours.

Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.

N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION

INCENDIE

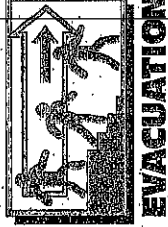
Fumée anormale, odeur de brûlé ? Prévenez le

Appel d'urgence Sapeurs-Pompiers Le 18

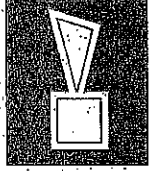
Attaquez le feu avec l'extincteur approprié

En cas de fumée, baissez-vous : l'air frais est près du sol.

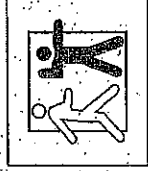
RESPONSABLES D'INTERVENTION



EVACUATION



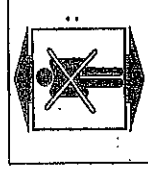
...à l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable.



Gardez votre calme !
 Dirigez-vous vers les issues de secours.



Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

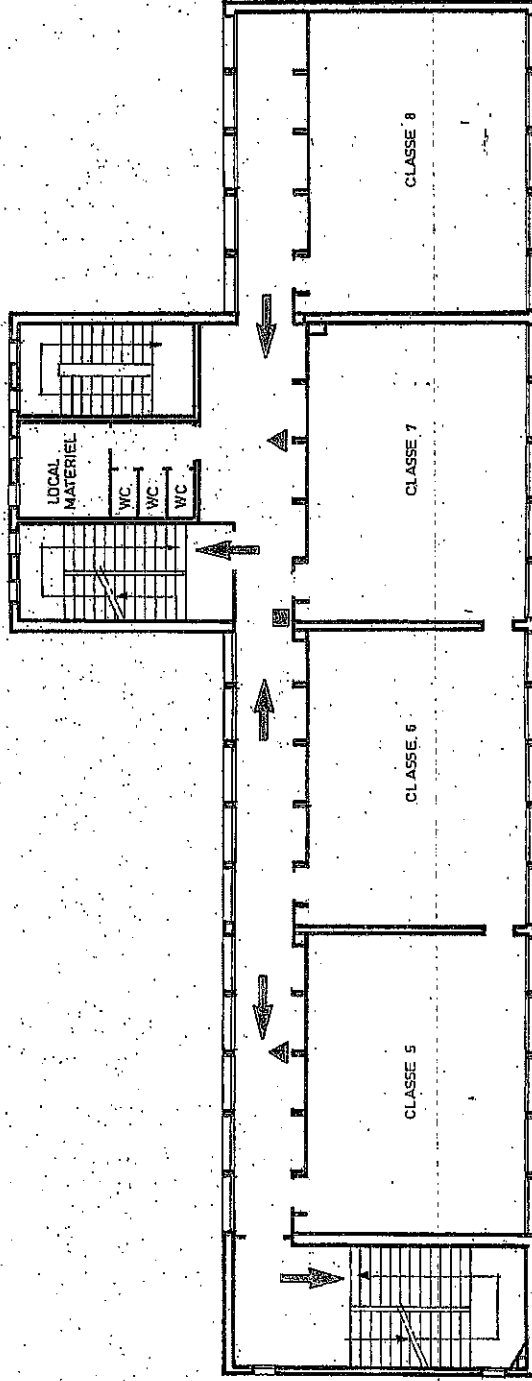
RESPONSABLES D'EVACUATION

PLAN D'EVACUATION

14496
03.03



ECOLE PRIMAIRE
 "STUART MILL A"
 AVIGNON



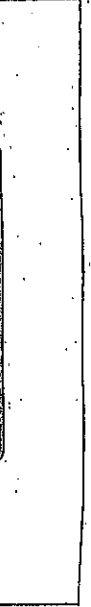
1er ETAGE

DELIT INCENDIE ALARME

☎ 04.90.95.44.44

- | | | | | | | | |
|--|------------------------|--|------------------------|--|---------------------|--|-----------------|
| | Vanne eau | | Transformateur | | Arrêt d'urgence | | Porte coupe-feu |
| | Machinisme ascenseur | | Chaudière | | Extincteur | | Porte coupe-feu |
| | Commande désamplissage | | Vide-oraires | | Extincteur CO2 | | Porte coupe-feu |
| | Vanne gaz | | Extincteur sur roue | | Extincteur | | Porte coupe-feu |
| | Robinet incendie samé | | Extincteur à eau | | Extincteur à poudre | | Porte coupe-feu |
| | Alarime | | Alarime | | Extincteur à poudre | | Porte coupe-feu |
| | Colonne sabote | | Colonne sabote | | Extincteur à poudre | | Porte coupe-feu |
| | Evacuation | | Evacuation | | Extincteur à poudre | | Porte coupe-feu |
| | Appelle électrique | | Appelle électrique | | Extincteur à poudre | | Porte coupe-feu |
| | Commande désamplissage | | Commande désamplissage | | Extincteur à poudre | | Porte coupe-feu |

POINT DE RASSEMBLEMENT



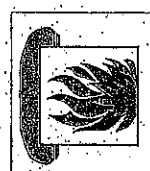
Prévenez le ☎
 ou, à défaut, le ☎



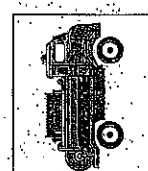
ACCIDENT :



INCENDIE



Fumées anormales,
 odeur de brûlé ?
 Prévenez le ☎



Appel d'urgence
 Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
 avec l'extincteur
 approprié



En cas de fumée,
 baissez-vous : l'air
 frais est près du sol.

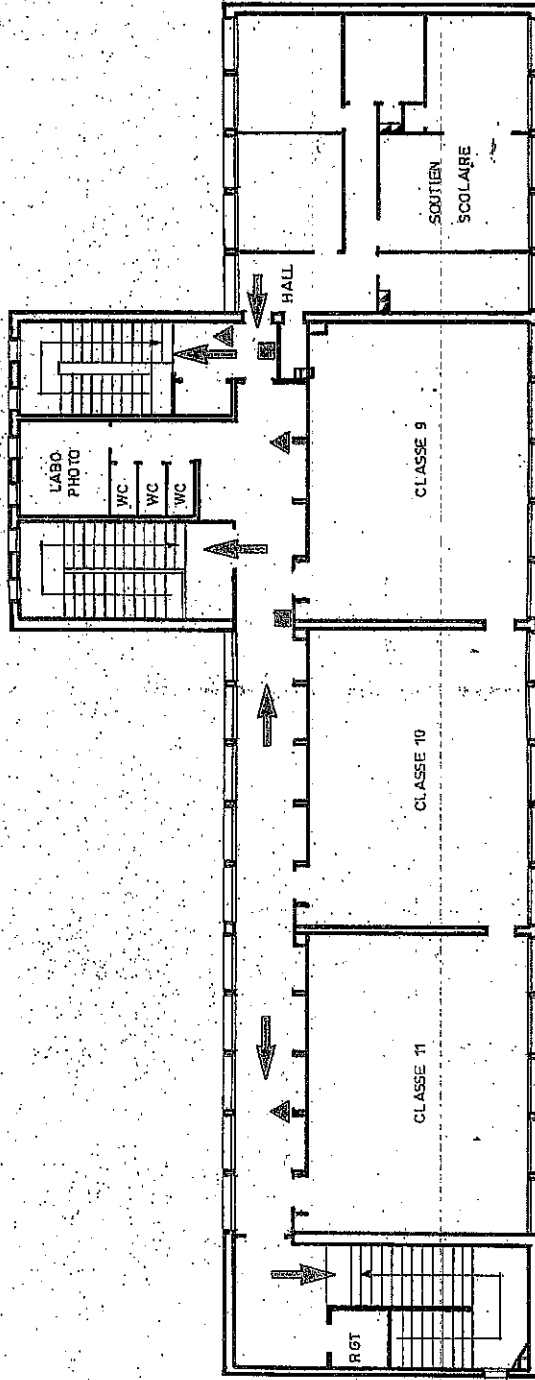
RESPONSABLES D'INTERVENTION

PLAN D'EVACUATION

14496
03.03

AVIGNON

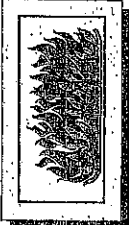
ECOLE PRIMAIRE
" STUART MILL A "
AVIGNON



PLAN SCHEMATIQUE

2eme ETAGE

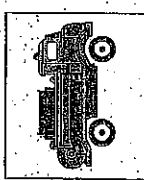
DELTA INCENDIE ALARME
☎ 04.90.89.44.44



INCENDIE



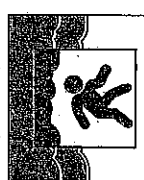
Fumée anormale,
odeur de brûlé ?
Prévenez le :



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
avec l'extincteur
approprié

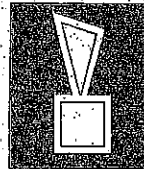


En cas de fumée,
baissez-vous : l'air
frais est près du sol.

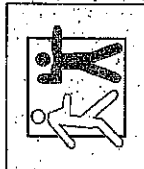
**RESPONSABLES
D'INTERVENTION**



EVACUATION



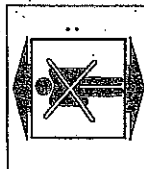
...à l'audition du
signal ou sur ordre
d'un responsable.



Gardez votre calme !
Dirigez-vous vers les
issues de secours.



Ne revenez pas
en arrière sans y
avoir été invité.



N'utilisez pas les
ascenseurs ou les
montre-charge.

**RESPONSABLES
D'EVACUATION**

- | | | | | | | | | | |
|--|---------------------|--|-------------------------|--|----------------------|--|---------------------|--|---------------------------|
| | Extincteur à eau | | Alarme | | Evacuation | | Transformateur | | Anet d'urgence |
| | Extincteur à poudre | | Robinet incendie arrosé | | Armoire électrique | | Chaudière | | Porte coupe-feu |
| | Extincteur sur roue | | Alarime | | Commande éteignurage | | Vide-ordures | | Climatisation-ventilation |
| | Extincteur CO2 | | Codépiété sèche | | Vannes eau | | Motricité ascenseur | | Vannes gaz |



ACCIDENT :

Prévenez le ☹
ou, à défaut, le ☹

POINT DE RASSEMBLEMENT

PLAN D'EVACUATION

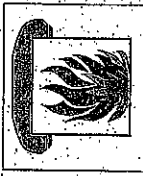
14495
03.03



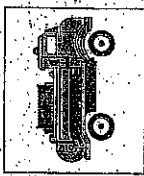
ECOLE PRIMAIRE
 "STUART MILL B"
 AVIGNON



INCENDIE



Fumée anormale,
 odeur de brûlé ?
 Prévenez le



Appel d'urgence
 Sapeurs-Pompiers
 Le 18



Attaquez le feu
 avec l'extincteur
 approprié.

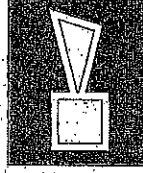


En cas de fumée,
 baissez-vous : l'air
 frais est près du sol.

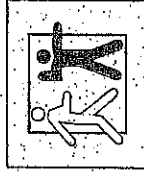
RESPONSABLES D'INTERVENTION



EVACUATION



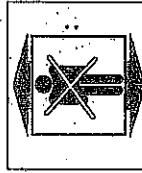
...à l'audition du
 signal ou sur ordre
 d'un responsable.



Gardez votre calme !
 Dirigez-vous vers les
 issues de secours.

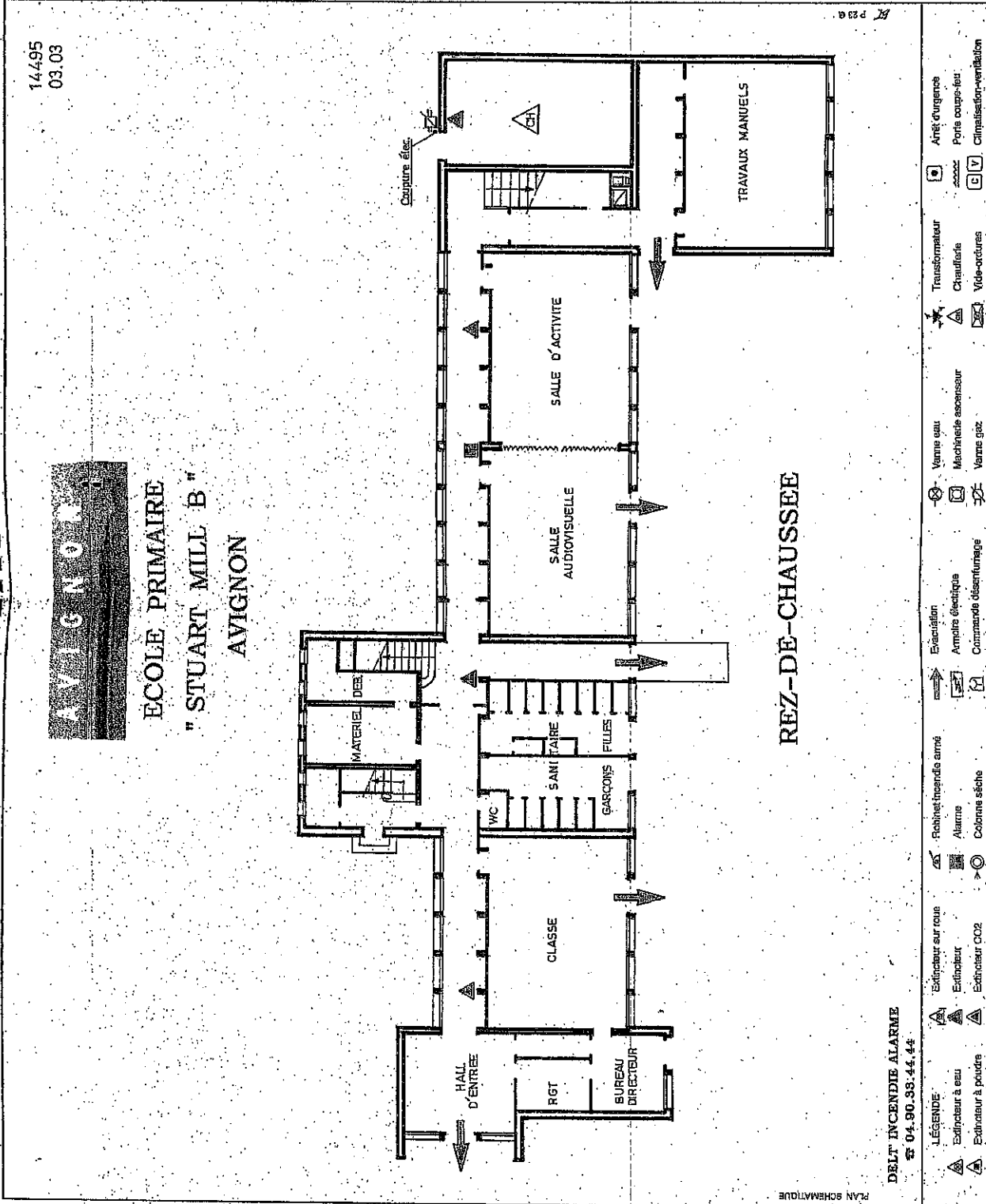


Ne revenez pas
 en arrière sans y
 avoir été invité.



N'utilisez pas les
 ascenseurs ou les
 monte-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION



PLAN SCHEMATIQUE

DELIT INCENDIE ALARME
 ☎ 04.90.38.44.44

LÉGENDE:
 ▲ Extincteur sur roue
 ▲ Extincteur à eau
 ▲ Extincteur à poudre

▲ Robinet incendie armé
 ▲ Alarme
 ▲ Colonne sèche

➔ Evacuation
 ▲ Armoire électrique
 ▲ Commande désenfumage

☉ Vanne gaz
 ☐ Machine à vapeur
 ☐ Vanne gaz

☐ Transformateur
 ☐ Chaudière
 ☐ Vide-orçures

☐ Air de d'urgence
 ☐ Porte coupe-feu
 ☐ Climatisation-ventilation

ACCIDENT:



Prévenez le ☉
 ou, à défaut, le ☉

POUR LE RASSEMBLEMENT

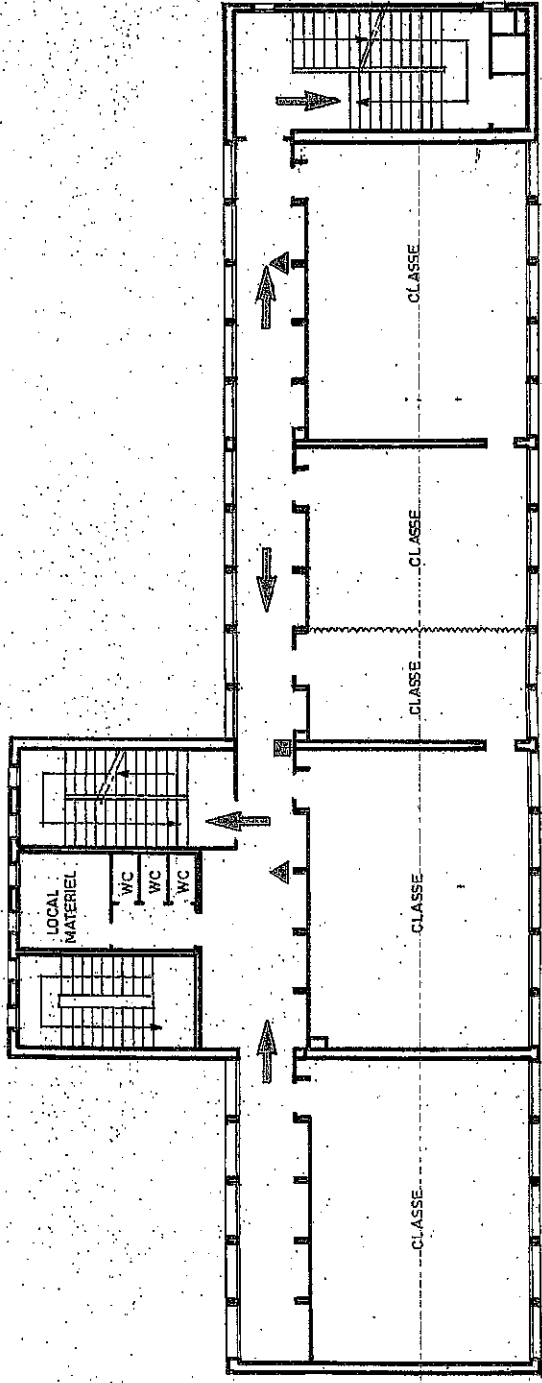


PLAN D'EVACUATION

14495
03.03



ECOLE PRIMAIRE
" STUART MILL B " AVIGNON



PLAN SCHEMATIQUE

1er ETAGE

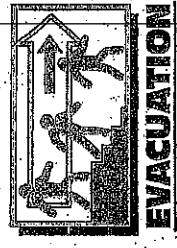
DELTA INCENDIE ALARME
☎ 04.90.88.44.44

- | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|--|-----------------------|--|------------------------|--|---------------------|--|---------------------------|
| | Extincteur à eau | | Extincteur sur roue | | Robinet incendie armé | | Evacuation | | Transmoteur | | Arrêt d'urgence |
| | Extincteur à poudre | | Extincteur CO2 | | Alarme | | Amorçage électrique | | Chaudière | | Porte coupe-feu |
| | | | | | Colonne sèche | | Commande débranchement | | Vide-ordures | | Climatisation-ventilation |
| | | | | | | | Commande débranchement | | Vanne gaz | | |
| | | | | | | | Commande débranchement | | Vanne eau | | |
| | | | | | | | Commande débranchement | | Mécanisme ascenseur | | |

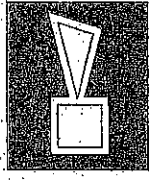
POINT DE RASSEMBLEMENT

Prévenez le ☎
ou, à défaut, le ☎

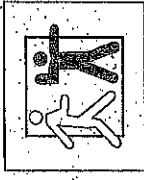
ACCIDENT:



EVACUATION



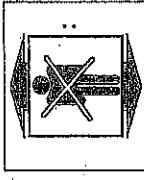
...à l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable.



Gardez votre calme ! Dirigez-vous vers les issues de secours.



Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.

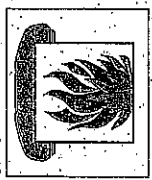


N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

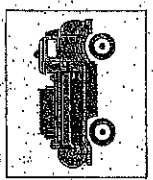
RESPONSABLES D'EVACUATION



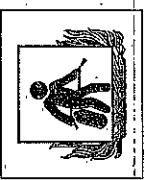
INCENDIE



Fumée anormale, odeur de brûlé ? Prévenez le



Appel d'urgence Sapeurs-Pompiers Le 18



Attaquez le feu avec l'extincteur approprié



En cas de fumée, baissez-vous : l'air frais est près du sol.

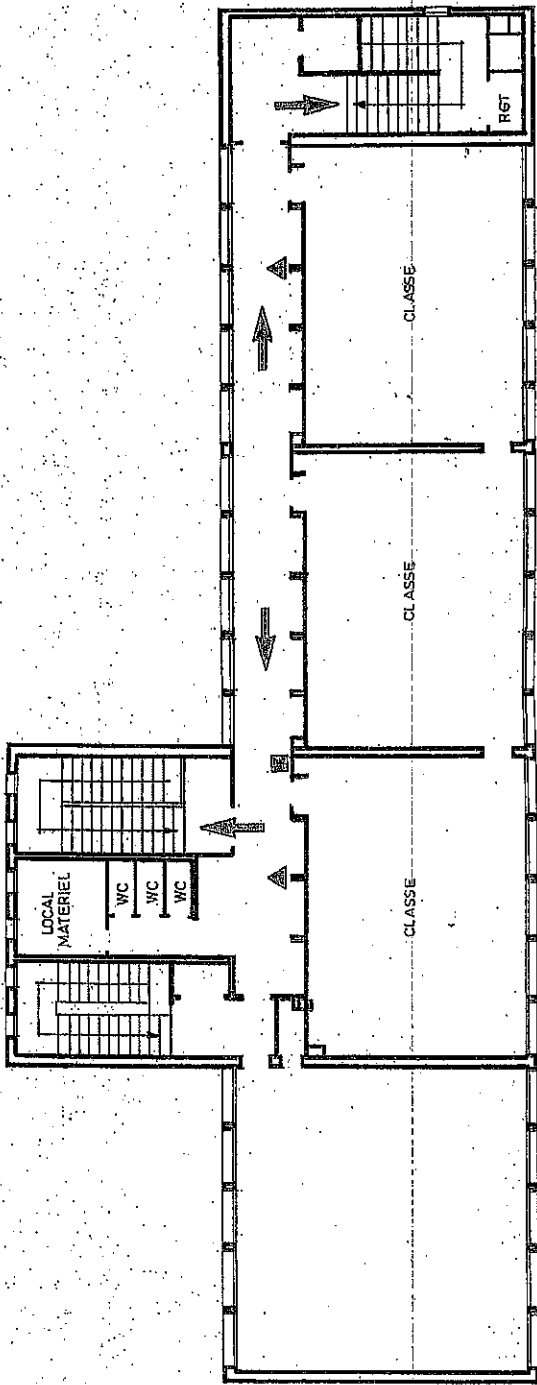
RESPONSABLES D'INTERVENTION

PLAN D'EVACUATION

14495
03.03

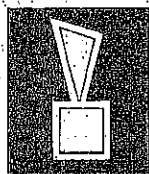
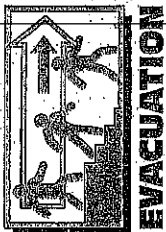


ECOLE PRIMAIRE
 " STUART MILL B "
 AVIGNON

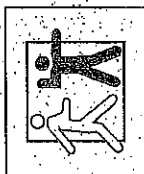


2eme ETAGE

PLAN SCHEMATIQUE



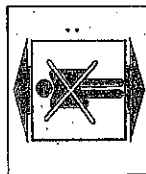
...à l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable.



Gardez votre calme !
 Dirigez-vous vers les issues de secours.

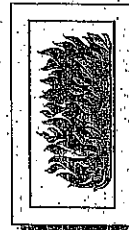


Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION

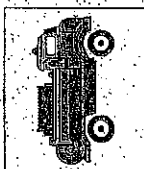


INCENDIE



Fumée anormale, odeur de brûlé ?

Prévenez le



Appel d'urgence
 Sapeurs-Pompiers
 Le 18



Attaquez le feu avec l'extincteur approprié



En cas de fumée, battez-vous : l'air frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

DELTA INCENDIE ALARME
 04.90.99.44.44

- | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|-------------------------------------|---|--|---------------------------------|--|-------------------------------------|---|---|------------------------------------|------------------------------------|---|--|--|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Extincteur à eau | <input type="checkbox"/> Extincteur à poudre | <input type="checkbox"/> Extincteur sur roue | <input type="checkbox"/> Extincteur | <input type="checkbox"/> Extincteur CO2 | <input type="checkbox"/> Robinet incendie armé | <input type="checkbox"/> Alarme | <input type="checkbox"/> Colonne sèche | <input type="checkbox"/> Evacuation | <input type="checkbox"/> Armoire électrique | <input type="checkbox"/> Commande désenfumage | <input type="checkbox"/> Vanne eau | <input type="checkbox"/> Vanne gaz | <input type="checkbox"/> Transformateur | <input type="checkbox"/> Arrêt d'urgence | <input type="checkbox"/> Potig-coupe-lèr | <input type="checkbox"/> Chauffage | <input type="checkbox"/> Vide-ordures | <input type="checkbox"/> Climatisation-ventilation |
|---|--|--|-------------------------------------|---|--|---------------------------------|--|-------------------------------------|---|---|------------------------------------|------------------------------------|---|--|--|------------------------------------|---------------------------------------|--|



ACCIDENT

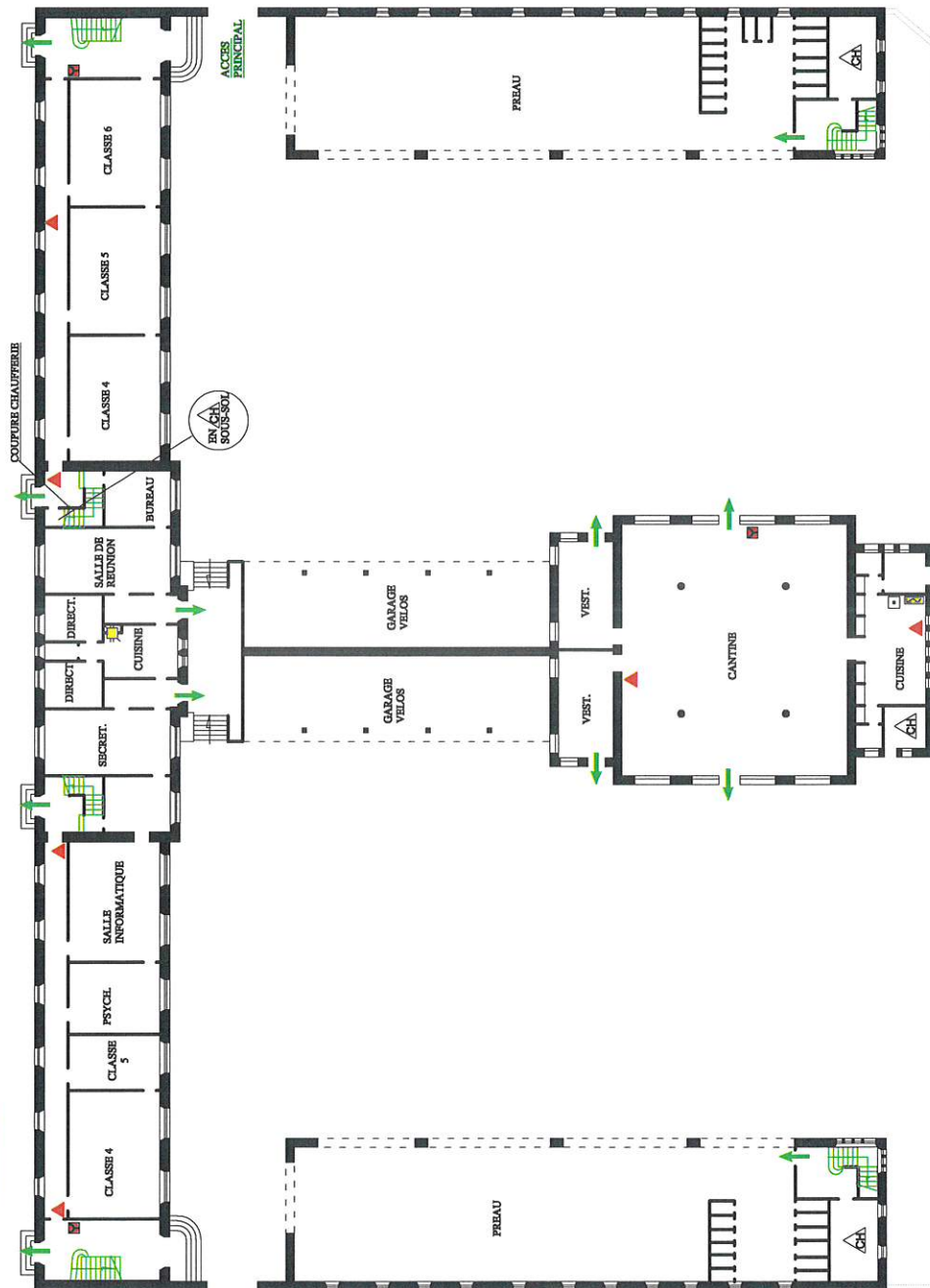
POINT DE RASSEMBLEMENT

Prévenez le
 ou, à défaut, le

21142
 12/2006

GRUPE SCOLAIRE LA CROISIERE

84000 AVIGNON



LEGENDE POMPIERS

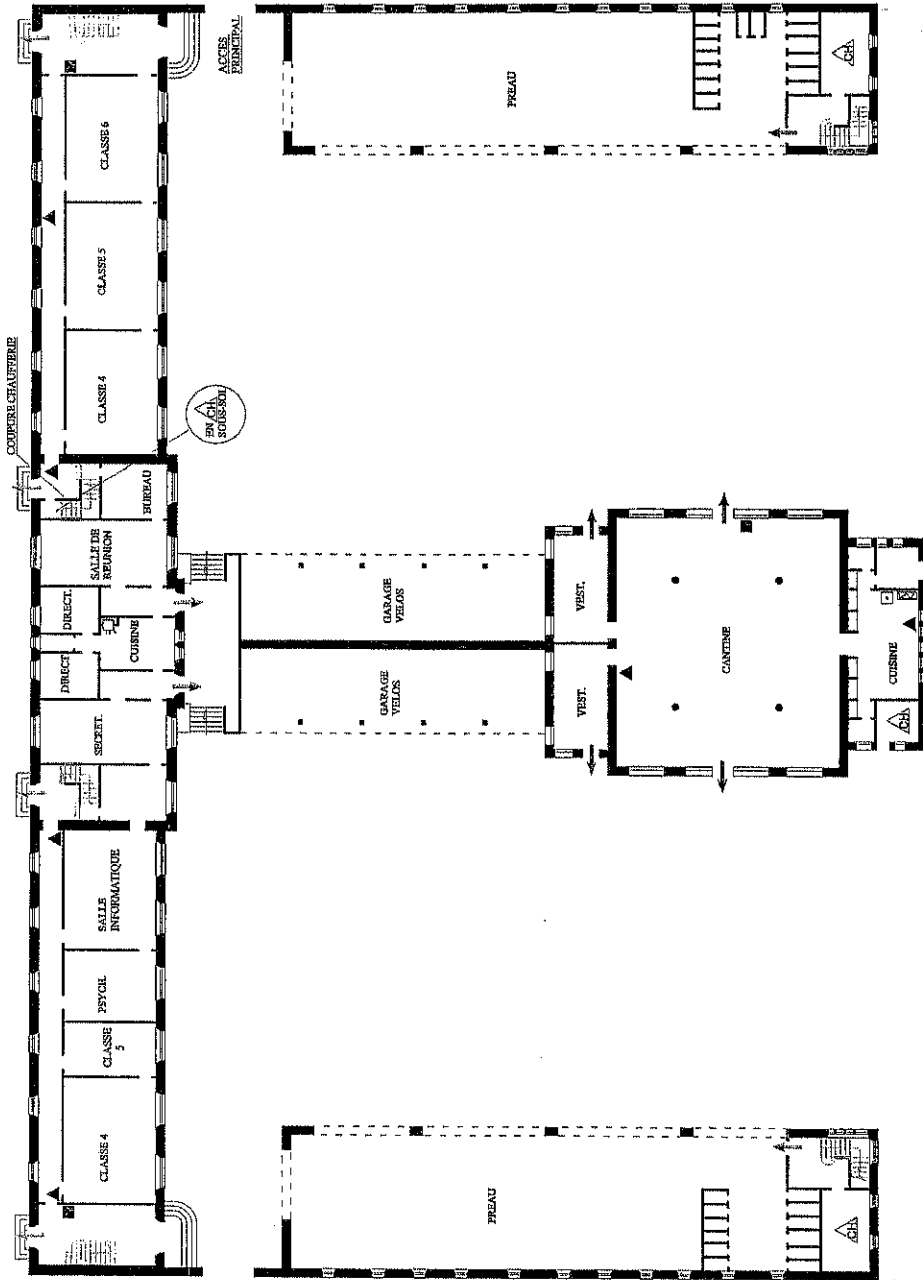
- Evacuation
- Extincteur
- Alarme Incendie
- Coupe Electrique
- Arrêt d'urgence
- Chauffage
- Vanne coupure gaz

REZ-DE-CHAUSSEE

DEL'INCENDIE ALARME
 Tel:04.90.33.44.44

21142
 12/2006

GROUPE SCOLAIRE LA CROISIERE
 84000 AVIGNON



DELINCENDIE ALARME
 Tel:04.90.33.44.44

REZ-DE-CHAUSSEE

LEGENDE POMPIERS

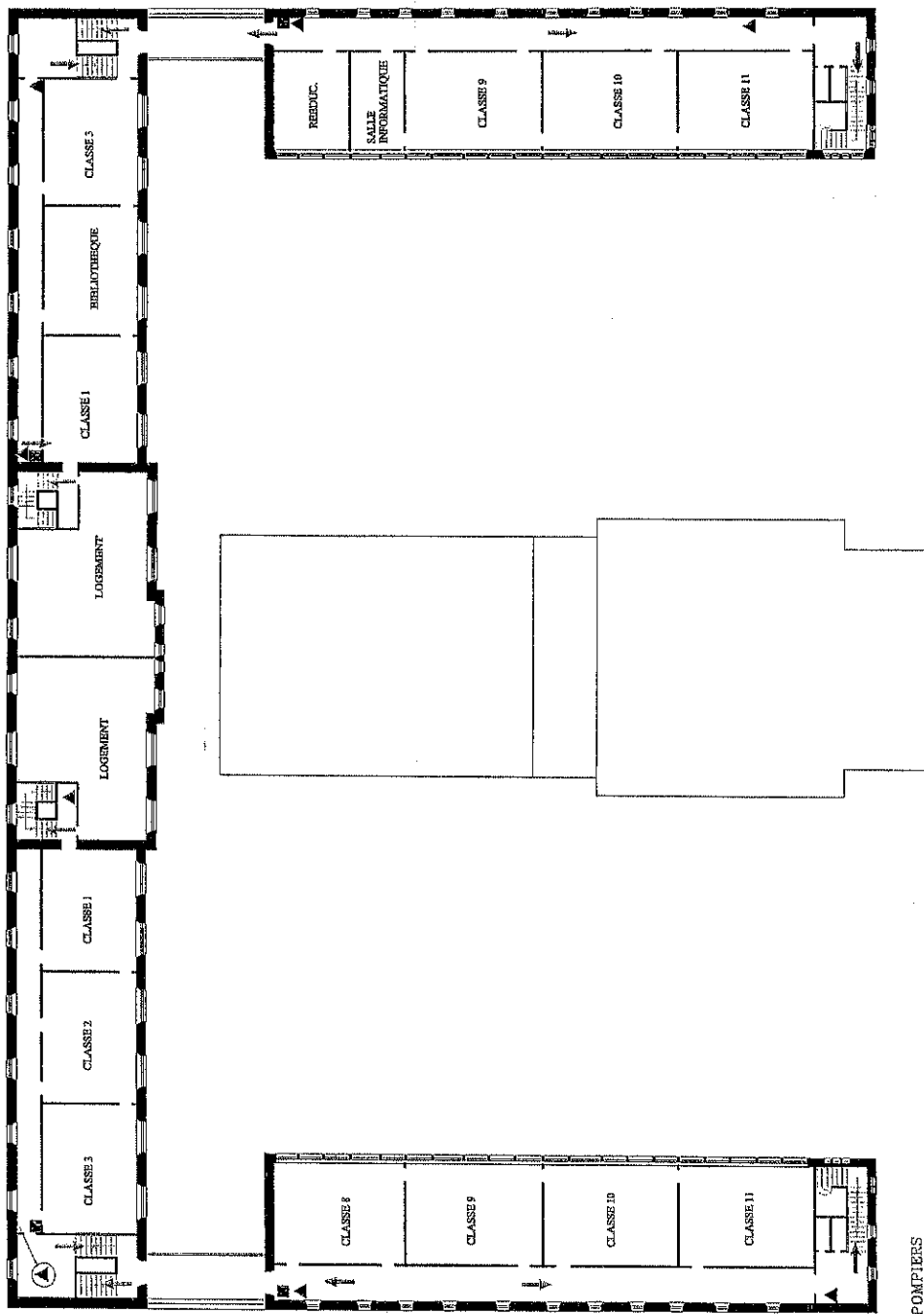
→	Evacuation	▲	Chaufferie
▲	Extincteur	⊠	Coupure électrique
■	Alarme Incendie	⊞	Arrêt d'urgence
		⊞	Vanne coupure gaz

CROISIÈRE

21142
12/2006

GRUPE SCOLAIRE LA CROISIÈRE

84000 AVIGNON



DEL'INCENDIE ALARME
Tel:04.90.53.44.44

1er ETAGE

LEGENDE POMPIERS

- Evacuation
- ▲ Extincteur
- Alarme incendie

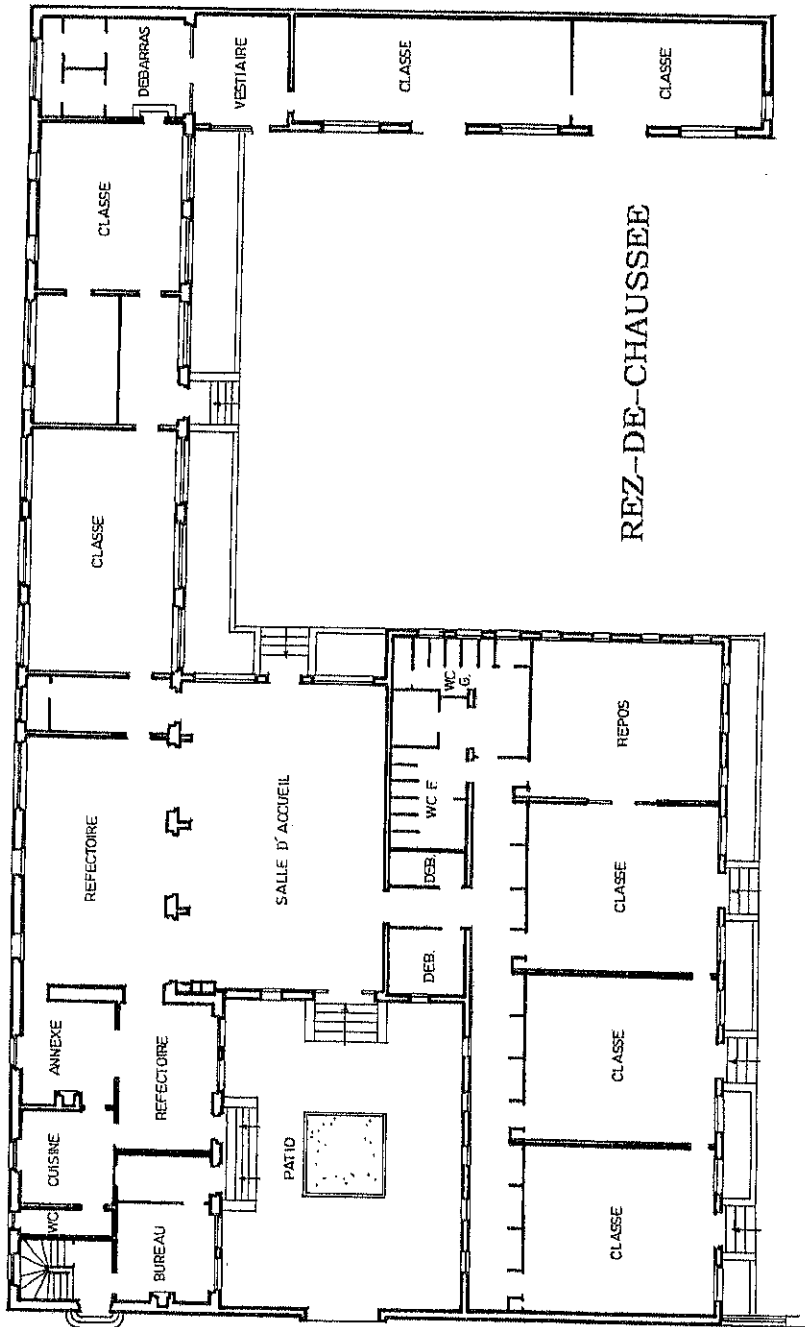
PLAN D'EVACUATION

20862
10.06



ECOLE MATERNELLE DE LA CROISIERE

84000 AVIGNON



DELTA INCENDIE ALARME
 ☎ 04.90.33.44.44

- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------|--|---------------|--|-----------------------|--|--------|--|---------------|--|-----------------------|--|--------|--|---------------|
| | Extinguiseur à eau | | Alarme | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Extinguiseur à poudre | | Alarme | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |

LEGENDE

ACCIDENT :



Prévenez le ☎
 ou, à défaut, le ☎

POINT DE RASSEMBLEMENT

EVACUATION

INCENDIE

Fumée anormale, odeur de brûlé ?
 Prévenez le :

Le 18

Appel d'urgence
 Sapeurs-Pompiers
 Le 18

Le 112

Attaquez le feu
 avec l'extincteur
 approprié

Le 119

En cas de fumée,
 baissez-vous : l'air
 frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

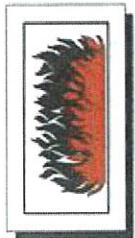
DELTA INCENDIE ALARME
 ☎ 04.90.33.44.44

- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------|--|---------------|--|-----------------------|--|--------|--|---------------|--|-----------------------|--|--------|--|---------------|
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |

RESPONSABLES D'EVACUATION

- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------|--|---------------|--|-----------------------|--|--------|--|---------------|--|-----------------------|--|--------|--|---------------|
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |
| | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche | | Robinet incendie armé | | Alarme | | Colonne sèche |

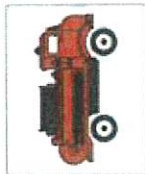
PLAN D'EVACUATION



INCENDIE



Fumée anormale,
 odeur de brûlé ?
 Prévenez le :



Appel d'urgence
 Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attachez le feu
 avec l'extincteur
 approprié

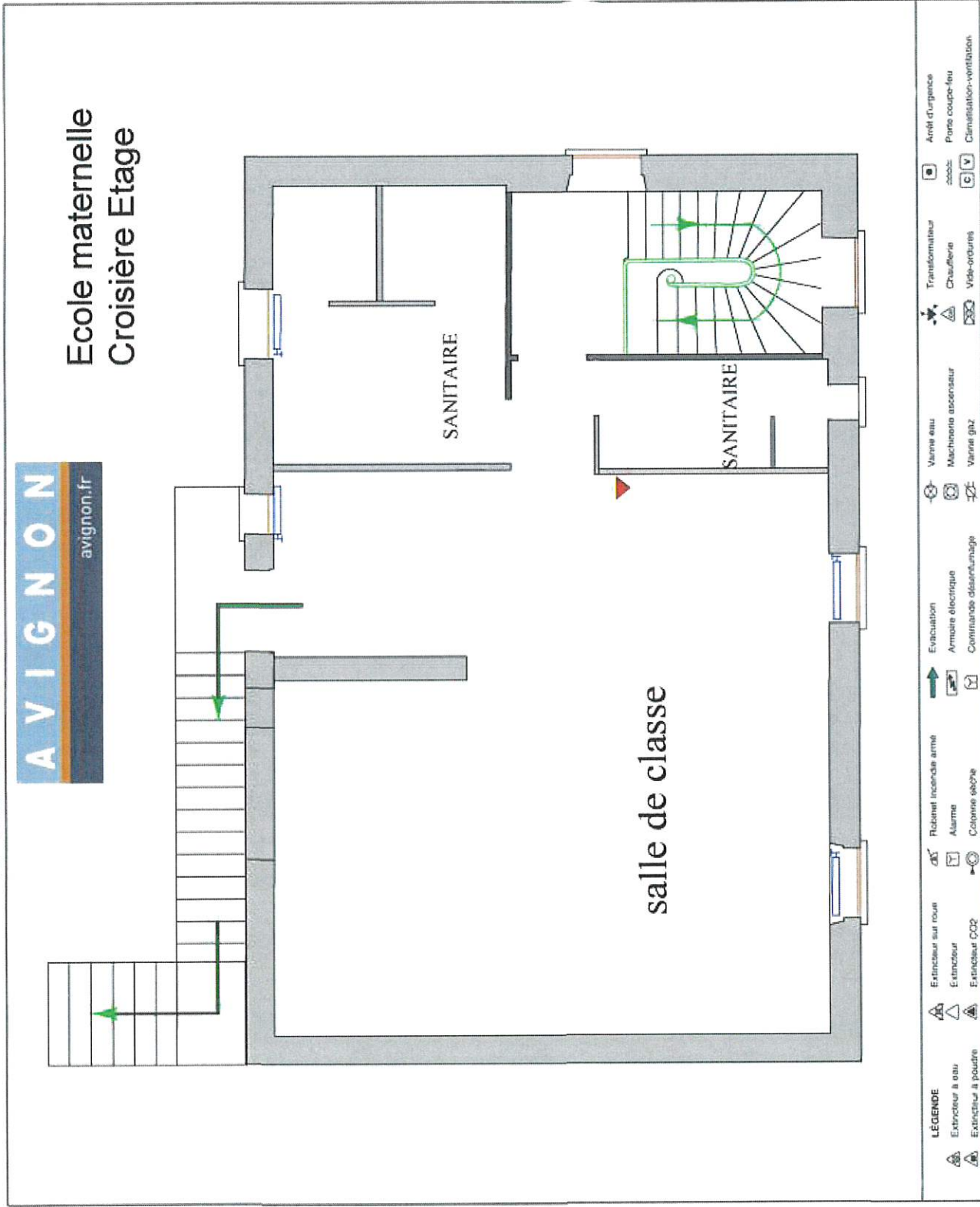


En cas de fumée,
 baissez-vous : l'air
 frais est près du sol.

**RESPONSABLES
 D'INTERVENTION**



Ecole maternelle
 Croisière Etage



Extincteur à eau	Extincteur à poudre	Extincteur sur roue	Extincteur CO2	Robinet incendie armé	Alarme	Colonne sèche	Evacuation	Armoire électrique	Commanche désarmement	Vanne eau	Machinisme ascenseur	Vanne gaz	Transformateur	Chaudière	Voie-ordures	Améli d'urgence	Porte coupe-feu	Climatisation-ventilation



ACCIDENT :

POINT DE RASSEMBLEMENT

Prévenez le ☎
 ou, à défaut, le ☎



EVACUATION



...à l'audition du
 signal ou sur ordre
 d'un responsable.



Gardez votre calme !
 Dirigez-vous vers les
 issues de secours.



Ne revenez pas
 en arrière sans y
 avoir été invité.



N'utilisez pas les
 ascenseurs ou les
 monte-charge.

**RESPONSABLES
 D'EVACUATION**